



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

ANSSFD



Agence Nationale de Surveillance des
Systèmes Financiers Décentralisés

Direction des Études, de la Statistique et du Suivi Évaluation (DES).

NOTE TRIMESTRIELLE DE CONJONCTURE DE LA MICROFINANCE

(4^e trimestre 2025)

Mai 2026

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	4
1. PRESENTATION GENERALE DU SECTEUR.....	5
1.1. Effectif des IMF agréées ou autorisées	5
1.2. Effectif des points de services des IMF.....	5
1.3. Effectif de la clientèle des IMF.....	5
2. OPERATIONS FINANCIERES	6
2.1. DEPOTS AUPRES DES IMF	6
2.1.1. Nombre de déposants.....	6
2.1.2. Montant des dépôts auprès des IMF	7
2.2. LES CREDITS ACCORDES PAR LES SFD	8
2.2.1. Nombre de demande de crédits auprès des IMF.....	8
2.2.2. Nombre de bénéficiaires de crédits	9
2.2.3. Encours brut de crédits	9
2.2.4. Taux de créance en souffrance (PAR à 90 jours).....	10
2.2.5. Créance en souffrance.....	11
2.2.6. Taux de recouvrement	12
2.2.7. Taux de remboursement	12
2.2.8. Effectif du personnel permanent des IMF par forme juridique.....	13
3. NIVEAU DES RATIOS PRUDENTIELS A FIN DECEMBRE 2025	14
3.1. Limitation des risques auxquels est exposé une IMF	14
3.2. Couverture des emplois à moyen et long terme par des ressources stables	14
3.3. Limitation des prêts aux dirigeants et au personnel ainsi qu'aux personnes liées.....	14
3.4. Limitation des risques pris sur une seule signature.....	15
3.5. Norme de liquidité.....	15
3.6. Limitation des opérations autres que les activités d'épargne et de crédit	16
3.7. Norme de capitalisation.....	16
3.8. Limitation des prises de participation	17
3.9. Financement des immobilisations et des participations	17
ANNEXES	I

Liste des tableaux

Tableau 1: Effectif des points de services des IMF par forme juridique	5
Tableau 2: Montants des dépôts par forme juridique en milliards de FCFA.	7
Tableau 3: Nombre de demande de crédits par forme juridique	8
Tableau 4: Nombre de bénéficiaire de crédits par forme juridique	9
Tableau 5: Encours brut de crédits par forme juridique en milliards de FCFA	10
Tableau 6: Taux de créance en souffrance par forme juridique	11
Tableau 7: Evolution de la créance en souffrance par forme juridique en milliards de FCFA	11
Tableau 8: Taux de recouvrement par forme juridique	12
Tableau 9: Taux de remboursement par forme juridique	13
Tableau 10: Effectif du personnel permanent des IMF par forme juridique	13

Liste des figures

Figure 1: Répartition du nombre d'IMF par forme juridique	5
Figure 2 : Effectif de la clientèle des IMF suivant le genre	6
Figure 3: Nombre de déposants suivant le genre	6
Figure 4: Montant des dépôts suivant le genre	7
Figure 5: Nombre de demandes de crédits suivant le genre	8
Figure 6: Nombre de bénéficiaires de crédits suivant le genre	9
Figure 7: Montant de l'encours brut de crédits en milliards de FCFA	10
Figure 8: Montant de créance en souffrance	11
Figure 9: Effectif du personnel permanent des IMF	13
Figure 10: Conformité des IMF à la norme du ratio couverture des emplois à moyen et long terme par des ressources stables	14
Figure 11: Conformité des IMF à la norme du ratio limitation prêts aux dirigeants et au personnel ainsi qu'aux personnes liées	15
Figure 12: Conformité des IMF à la norme du ratio limitation des risques pris sur une seule signature	15
Figure 13: Répartition des IMF non conformes à la norme du ratio liquidité par forme juridique	16
Figure 14: Conformité des IMF à la norme du ratio de capitalisation	16
Figure 16 : Conformité des IMF à la norme du ratio de capitalisation	17

INTRODUCTION

Au terme du 4^e trimestre 2025, le secteur de la microfinance a confirmé son rôle déterminant dans la promotion de l'inclusion financière et le financement des activités génératrices de revenus à travers les performances obtenus au cours de la période sous revue.

Sur la base des données collectées auprès des Institutions de Microfinance agréés, la présente note trimestrielle de conjoncture de la microfinance dresse un état des lieux de l'évolution des principaux indicateurs du secteur. Il s'agit notamment de l'effectif des IMF autorisés et leurs points de service, l'effectif de clientèle des IMF, les opérations financières des IMF, notamment les dépôts des clients, les crédits accordés, le portefeuille à risque à 90 jours, le taux de remboursement et le taux de recouvrement des IMF, et une analyse des ratios prudentiels.

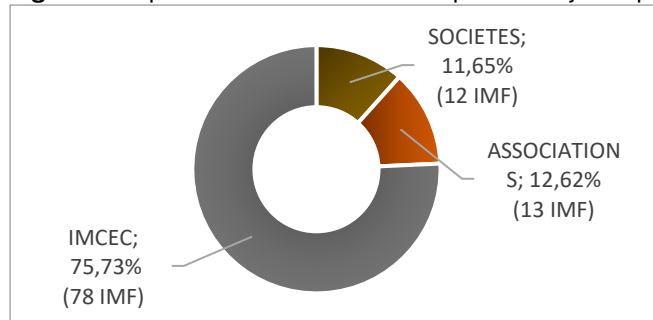
Ainsi, seront identifiés les défis et les obstacles, ce qui permettra de dégager des perspectives d'amélioration afin de renforcer la régulation et la viabilité du secteur.

1. PRESENTATION GENERALE DU SECTEUR

1.1. Effectif des IMF agréées ou autorisées

A fin décembre 2025, le nombre d'IMF agréées ou autorisées au Bénin est passé à **103**. Cet effectif a baissé par rapport au trimestre précédent où, il était de **108** IMF, correspondant à une baisse de **4,63%**. Cette baisse est principalement due au retrait d'agrément de cinq (**05**) IMF de forme juridique IMCEC.

Figure 1: Répartition du nombre d'IMF par forme juridique



Ainsi, le nombre d'IMF sous forme d'Institutions Mutualiste ou Coopérative d'Épargne et de Crédit (IMCEC) passe de **83** à **78**, tandis que le nombre de Sociétés et d'Associations restent inchangés respectivement, **12** et **13** IMF.

Source : Base de données ANSSFD, février 2026

En glissement annuel, le nombre d'IMF agréées a diminué de deux (02), correspondant à une baisse de **3,74%** par rapport à la même période de l'année 2024.

1.2. Effectif des points de services des IMF

Au titre du 4^e trimestre 2025, l'effectif des points de service des IMF s'est établi à **896**. Précédemment de **934** au 3^e trimestre 2025, le nombre total de points de services des IMF a connu une diminution de **4,07%**. Cette diminution est portée par les IMCEC et les IMF de type Association, dont les effectifs sont passés respectivement de **555** à **521** (soit une baisse de **6,13%**) et de **285** à **281** (soit une baisse de **1,40%**), correspondant à un total de **38** points de services fermés au cours de la période sous revue. Par ailleurs, l'effectif des points de services des IMF de type Société n'a connu aucun changement au cours de la période sous revue. Il est demeuré à **94**.

Tableau 1: Effectif des points de services des IMF par forme juridique

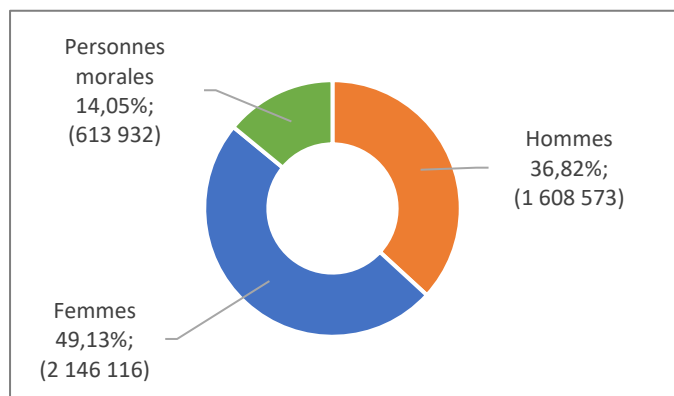
Période	IMCEC	Associations	Sociétés	Totaux	Variation	Glissement annuel
T4-24	540	201	112	853	-	
T1-25	566	284	113	963	12,90%	
T2-25	548	285	113	946	-1,77%	5,04%
T3-25	555	285	94	934	-1,27%	
T4-25	521	281	94	896	-4,07%	

Source : Base de données ANSSFD, février 2026.

1.3. Effectif de la clientèle des IMF

La clientèle des IMF au cours du 4^e trimestre a diminué de **4,68%** par rapport au trimestre précédent passant de **4 582 993** à **4 368 621 clients**. Les IMCEC conservent la part la plus importante de la clientèle (**63,31%**), suivi des Associations (**29,27%**) et des Sociétés (**7,42%**).

Figure 2 : Effectif de la clientèle des IMF suivant le genre



Au cours du dernier trimestre de l'année 2025, la clientèle des IMF selon le genre se compose de **49,13%** de femmes, **36,82%** d'hommes et de **14,05%** de personnes morales. Ceci met en évidence le fait que les femmes ont plus recours aux services financiers des IMF que les hommes et les personnes morales.

Source : Base de données ANSSFD, février 2026

Sur un an, le secteur a gagné **353 754** nouveaux clients correspondant à une augmentation de **8,81%**. Cette augmentation est plus prononcée au niveau des IMF de type Association (**23,84%**) que des IMF de type Société (**15,55%**) et des IMCEC (**2,37%**). En ce qui concerne le genre, des augmentations de **10,34%** sont notées chez les femmes, **8,98%** chez les clients hommes, et **3,37%** chez les personnes morales.

2. OPERATIONS FINANCIERES

Les opérations financières sont organisées en deux (02) groupes : les dépôts auprès des IMF et les crédits accordés par les IMF.

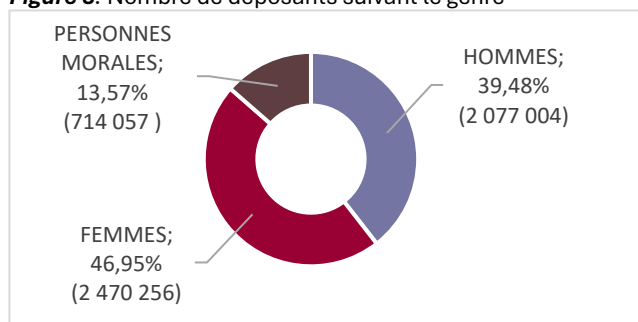
2.1. DEPOTS AUPRES DES IMF

Les dépôts désignent l'ensemble des fonds confiés par les clients aux IMF, que ce soit sous forme d'épargne, de dépôts à vue, ou à terme en vue d'une utilisation future. Dans cette section, nous analyserons ces dépôts à travers le nombre de déposants et les montants déposés.

2.1.1. Nombre de déposants

Au cours du 4^e trimestre 2025, le nombre de déposants a diminué de **1,73%**, passant de **5 353 848** déposants à fin septembre 2025 à **5 261 317** à fin décembre 2025, soit une diminution correspondant à **92 531** déposants de moins. Suivant la forme juridique, les IMCEC ont dominé le secteur avec **66,49%** de déposants ; ensuite viennent les SFD de type Association qui représentent **17,40%** de déposants, et enfin les SFD de type Société avec une part de **14,28%**.

Figure 3: Nombre de déposants suivant le genre



Source : Base de données ANSSFD, février 2026

Suivant le genre, le nombre de femmes déposants reste plus important, avec une proportion de **46,95%** contre **39,48%** pour les hommes et **13,57%** pour les personnes morales. Ceci confirme les tendances observées au niveau de la clientèle.

Par rapport à un an en arrière, le nombre de déposants s'est accru de **7,51%**, avec l'enregistrement de **367 438** nouveaux déposants au cours de l'année 2025. Cette hausse est tirée par l'augmentation des déposants observée chez les IMF de type Société (**21,26%**), les IMF de type Association (**12,73%**) et les IMCEC (**3,41%**). Il en est de même pour le nombre de déposants femmes, personnes morales et hommes qui ont connu une croissance respectivement de **10,32%** ; **8,14%** et **4,15%**.

2.1.2. Montant des dépôts auprès des IMF

Au cours de ce dernier trimestre de 2025, le montant total des dépôts auprès des SFD a connu une baisse de **8,28%** par rapport au trimestre précédent. Il est passé de **213,421** milliards de FCFA à fin septembre à **195,753** milliards de FCFA à fin décembre 2025, soit une diminution de **17,668** milliards de FCFA. Cette baisse peut s'expliquer par la forte pression financière de fin d'année où les besoins de crédit surpassent ceux d'épargne.

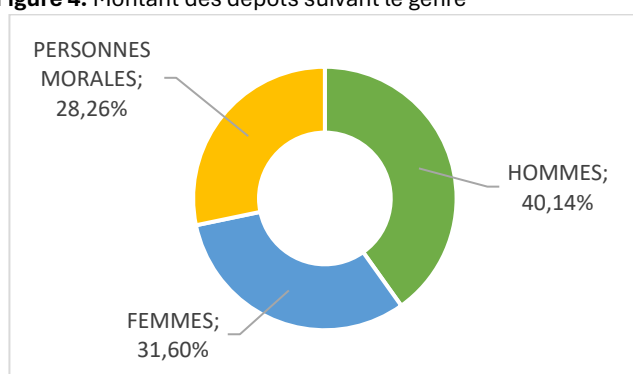
Tableau 2: Montants des dépôts par forme juridique en milliards de FCFA.

Période	IMCEC	Associations	Sociétés	Totaux	Variation	Glissement annuel
T4-24	126,066	36,802	34,034	196,902	-	
T1-25	138,813	42,738	35,405	216,956	10,18%	
T2-25	144,316	42,431	36,278	223,025	2,80%	-0,58%
T3-25	142,364	43,977	27,080	213,421	-4,31%	
T4-25	127,260	42,276	26,217	195,753	-8,28%	

Source : Base de données ANSSFD, février 2026.

Les IMCEC dominent le secteur en matière de dépôts, avec une part significative de **65,01%** de la valeur totale, suivi des IMF de type Association avec **21,60%** et des IMF de type Société avec **13,39%**.

Figure 4: Montant des dépôts suivant le genre



Source : Base de données ANSSFD, février 2026.

Contrairement au nombre de déposants, le montant total des dépôts des hommes est plus important que celui des femmes et encore plus que celui des personnes morales. Les hommes détiennent au niveau des IMF **40,14%** des dépôts tandis que les femmes **31,60%** et les personnes morales **28,26%**.

En glissement annuel, l'encours des dépôts a enregistré une baisse de **0,58%**. Au 31 décembre 2024, il s'était établi à **196,902** milliards de FCFA et a atteint **195,753 milliards** de FCFA au 31 décembre 2025. Cette augmentation est plus importante au niveau des IMF de type Association (**14,88%**) qu'au niveau des IMCEC (**0,95%**). De plus, il convient de noter que la valeur des dépôts

des femmes a plus baissé (**2,15%**) comparé à celui des hommes (**2,22%**). Cependant, la valeur des dépôts chez les personnes morales a connu une hausse de **3,27%**.

2.2. LES CREDITS ACCORDES PAR LES SFD

Cette analyse examine le nombre de demandes de crédits ainsi que les montants des crédits accordés par les SFD et les taux associés.

2.2.1. Nombre de demande de crédits auprès des IMF

Au fin décembre 2025, le nombre de demande de crédits s'est établi à **771 770**. Ce nombre a augmenté **21,14%** par rapport au 3^e trimestre, où il s'était établi à **637 067**. Cette hausse est portée à la fois par les IMCEC, les IMF de type Association et les IMF de type Société qui ont enregistré respectivement **47 867**, **84 751** et **2 085** nouvelles demandes de crédits correspondants à des taux d'accroissement de **28,68%**, **18,49%** et **17,48%**.

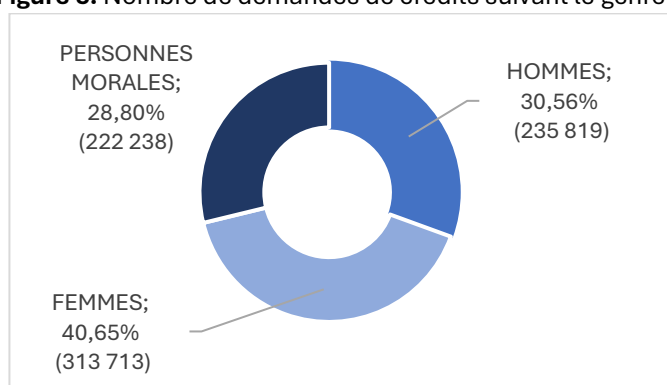
Tableau 3: Nombre de demande de crédits par forme juridique

Période	IMCEC	Associations	Sociétés	Totaux	Variation	Glissement annuel
T4-24	159 940	60 374	11 110	231 424	-	
T1-25	120 639	203 710	65 584	389 933	68,49%	
T2-25	143 538	391 760	16 540	551 838	41,52%	233,49%
T3-25	166 893	458 245	11 929	637 067	15,44%	
T4-25	214 760	542 996	14 014	771 770	21,14%	

Source : Base de données ANSSFD, février 2026

Ces effectifs classent ainsi les IMF de type Association en tête de liste en termes de nombre de demandes supplémentaires obtenu sur la période sous revue.

Figure 5: Nombre de demandes de crédits suivant le genre



Source : Base de données ANSSFD, février 2025.

L'analyse des demandes de crédits selon le genre montre une prédominance des femmes parmi les demandeurs. A la fin du 4^e trimestre 2025, elles représentaient **40,65%** des demandeurs, suivies des hommes avec **30,56%**, et des personnes morales, qui constituaient **28,20%** des demandes.

En glissement annuel, le nombre de demande de crédits a augmenté de **233,49%** par rapport à la même période de l'année 2024 où, il s'était établi à **231 424**.

Cette augmentation est principalement tirée par les IMF de type Société qui ont vu leur nombre de demandes de crédits augmenté de **799,39%**. La hausse a été aussi observée chez Les IMCEC (**34,28%**) ainsi que les IMF de type Société mais en proportion plus modérée (**26,14%**). Suivant le genre, le nombre de demandes de crédits a connu une augmentation très importante sur un

an. Ainsi chez les personnes morales, les hommes et les femmes des hausses respectivement de **398,18%** ; **335,01%** et **136,58%** sont observées.

2.2.2. Nombre de bénéficiaires de crédits

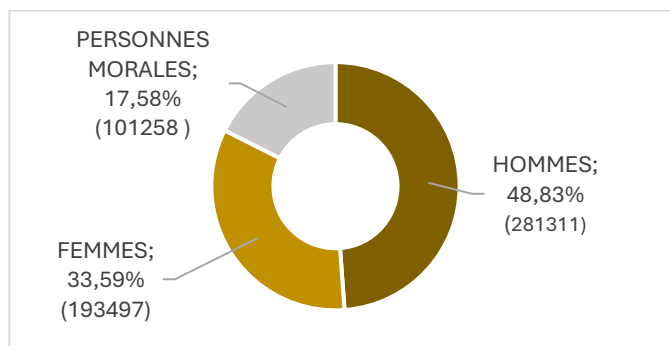
Entre le 3^e et le 4^e trimestre 2025, le nombre de bénéficiaires de crédits a connu une diminution passant de **739 895** à **576 066**, soit une baisse de **22,14%** avec le départ de **163 829** bénéficiaires. Cette diminution est principalement dû au départ de **405 905** bénéficiaires au sein des IMF de type Association (soit une baisse de **88,26%**), de **54 994** bénéficiaires de moins au sein des IMF de type Société (soit une baisse de **80,18%**). Contrairement aux IMF de type Association et de type Société, les IMCEC ont enregistrés **297 070** nouveaux bénéficiaires soit une hausse de **140,50%**.

Tableau 4: Nombre de bénéficiaire de crédits par forme juridique

Période	IMCEC	Associations	Sociétés	Totaux	Variation	Glissement annuel
T4-24	245 768	55 906	22 931	324 605	-	
T1-25	102 050	196 804	21 584	320 438	-1,28%	
T2-25	167 961	382 702	13 861	564 524	76,17%	77,47%
T3-25	211 437	459 873	68 585	739 895	31,07%	
T4-25	508 507	53 968	13 591	576 066	-22,14%	

Source : Base de données ANSSFD, février 2026.

Figure 6: Nombre de bénéficiaires de crédits suivant le genre



Suivant le genre, au cours de ce trimestre, les hommes ont été les plus bénéficiaires du crédit que les femmes et des personnes morales. En effet, les hommes représentent **48,83%** des bénéficiaires, les femmes **33,59%** et les personnes morales **17,58%**.

Source : Base de données ANSSFD, février 2026.

En glissement annuel, le nombre de bénéficiaires de crédits a connu une hausse de **77,47%**. Cette hausse a été portée par les IMCEC qui ont connu une hausse de **106,91%** de leur nombre de bénéficiaires de crédits. Contrairement, les IMF de type Société et les IMF de type Association ont connu une baisse respectivement de **3,47%** et de **40,73%** de leur nombre de bénéficiaires de crédits. Les hommes enregistrent une hausse de **146,16%** de bénéficiaires, les personnes morales une hausse de **81,11%** et les femmes une hausse de **24,57%**.

2.2.3. Encours brut de crédits

A la fin du dernier trimestre de l'année 2025, l'encours brut de crédits s'est établi à **285,437** milliards de FCFA. Il a connu une augmentation de **6,82%** par rapport au trimestre précédent où

il était de **267,222** milliards de FCFA. Cette croissance correspond à **18,215** milliards de FCFA de nouveaux crédits émis pour financer des projets.

Entre le 3^e et le 4^e trimestre de 2025, l'encours de crédits des IMF de type Société a augmenté de **21,25%** (correspondant à **7,340** milliards de FCFA), les IMF de type Association quant à elles une augmentation de **7,81%** (correspondant à **5,180** milliards de FCFA) et les IMCEC une augmentation de **3,42%** (correspondant à **5,695** milliards de FCFA).

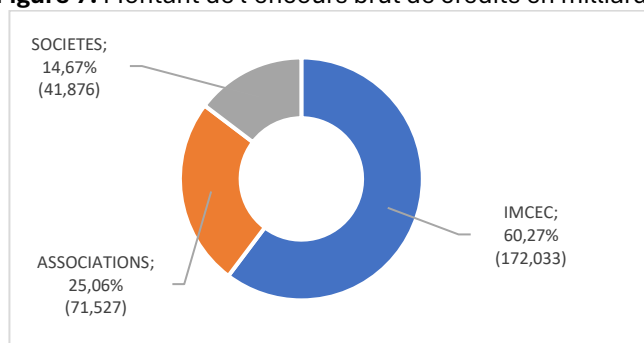
Tableau 5: Encours brut de crédits par forme juridique en milliards de FCFA

Période	IMCEC	Associations	Sociétés	Totaux	Variation	Glissement annuel
T4-24	166,416	64,269	49,814	280,498	-	
T1-25	153,473	55,278	14,581	223,332	-20,38%	
T2-25	158,158	61,483	14,768	234,409	4,96%	1,76%
T3-25	166,338	66,348	34,536	267,222	14,00%	
T4-25	172,033	71,527	41,876	285,437	6,82%	

Source : Base de données ANSSFD, février 2026.

La répartition de l'encours brut des crédits selon la forme juridique des IMF met en évidence la prépondérance des IMCEC.

Figure 7: Montant de l'encours brut de crédits en milliards de FCFA



Avec une part de **60,27%** de l'encours brut total des crédits, les IMCEC demeurent les principaux acteurs du secteur. Les IMF de type Association occupent la deuxième position avec **25,06%** de l'encours, suivies des IMF de type Société qui en concentrent **14,67%**

Source : Base de données ANSSFD, février 2026.

En comparaison avec la même période en 2024, où l'encours des crédits était de **280,498** milliards de FCFA, une légère augmentation de **1,76%** est enregistrée. Cette hausse a été notée à la fois chez les IMCEC et les IMF de type Association avec respectivement des taux de **3,38%** et **11,29%**. Les IMF de type Société quant à elles ont enregistré une baisse de **15,93%**.

2.2.4. Taux de créance en souffrance (PAR à 90 jours)

Le portefeuille à risque à 90 jours a baissé au cours de la période sous revue. Il est passé de **8,73%** en fin septembre 2025 à **7,84%** en fin décembre 2025. Toutefois, il présente toujours un niveau largement au-dessus de la norme fixée à 3%. Le PAR à 90 jours est un peu plus prononcé au niveau des IMF de type Association (**9,09%**), que des IMF de type Société (**7,46%**) et des IMCEC (**6,98%**). Par rapport au trimestre précédent, une baisse de **3,09** points est notée chez les IMCEC et une hausse de **0,42** point est notée chez les IMF de type Association. Les IMF de type société quant à elles n'ont connu aucune variation de leur PAR.

Tableau 6: Taux de créance en souffrance par forme juridique

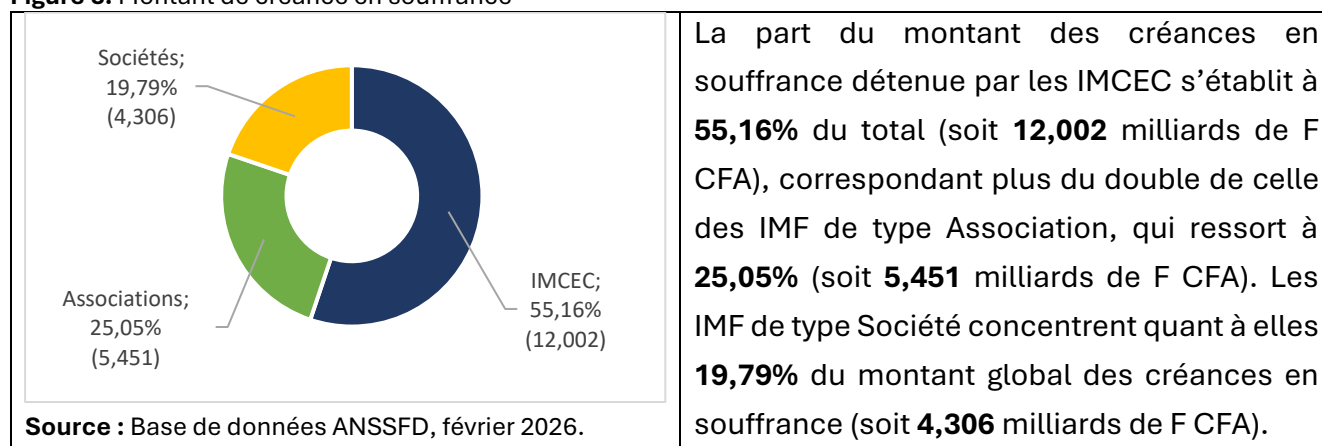
Période	IMCEC	Associations	Sociétés	Totaux	Variation	Glissement annuel
T4-24	7,57%	7,38%	9,25%	8,07%	-	
T1-25	8,88%	8,60%	7,99%	8,49%	5,25%	
T2-25	11,35%	7,83%	9,36%	9,51%	12,05%	-2,79%
T3-25	10,07%	8,67%	7,46%	8,73%	-8,22%	
T4-25	6,98%	9,09%	7,46%	7,84%	-10,19%	

Source : Base de données ANSSFD, février 2026.

Le glissement annuel montre une baisse de **0,23** point du PAR, passant de **8,07%** au dernier trimestre de 2024 à **7,84%** à la même période en 2025.

2.2.5. Créance en souffrance

Le montant des créances en souffrance à fin décembre 2025 a affiché une valeur de **21,760** milliards de FCFA.

Figure 8: Montant de créance en souffrance

Entre le 3ème et le 4ème trimestre 2025, le montant des créances en souffrance a connu une amélioration notable. En effet, il est passé de **25,152** milliards de FCFA en fin septembre à **21,760** milliards de FCFA en fin décembre, soit une baisse de **3,392** milliards de FCFA, ce qui correspond à une amélioration de **13,49%**.

Tableau 7: Evolution de la créance en souffrance par forme juridique en milliards de FCFA

Période	IMCEC	Associations	Sociétés	Totaux	Variation	Glissement annuel
T4-24	12,865	4,745	4,881	22,491	-	
T1-25	13,779	4,755	4,533	23,068	2,56%	
T2-25	13,906	4,812	4,833	23,552	2,10%	-3,25%
T3-25	14,623	5,752	4,777	25,152	6,79%	
T4-25	12,002	5,451	4,306	21,760	-13,49%	

Source : Base de données ANSSFD, février 2026.

Cette amélioration a été particulièrement marquée au sein des IMCEC par une diminution de **17,92%** correspondant à une réduction de crédits de **2,621** milliards de FCFA et une diminution

de **5,23%** au sein des IMF de type Association correspondant à une réduction de crédits de **0,301** milliards de FCFA. Au niveau des IMF de type Société, une diminution de **9,85%** est notée correspondant à une baisse de crédits de **0,471** milliards de FCFA.

En glissement annuel, les créances en souffrance ont connu une légère amélioration de **3,25%**. Cette baisse a été portée par les IMF de type Société qui ont connu elles aussi une baisse de **11,77%** et les IMCEC une baisse de **6,71%**. Les IMF de type Association quant à elles ont connu une hausse de **14,89%** de leur montant de créances en souffrance.

2.2.6. Taux de recouvrement

A fin décembre 2025, le taux de recouvrement des créances en souffrance par les IMF a augmenté de 2,03 points par rapport au trimestre précédent, passant de **11,20%** à **13,23%**. Cette amélioration pourrait être due à une gestion efficace des impayés par les institutions et à une bonne solvabilité des emprunteurs.

Les IMCEC affichent le taux de recouvrement le plus élevé, atteignant **17,42%**, suivies des IMF de type Société avec **13,51%** et IMF de type Association avec **8,75%**. Ces taux ont progressé par rapport au trimestre précédent, au niveau des IMCEC et des IMF de type Société où ils s'établissaient respectivement à **10,76%** et **4,64%** correspondant à des hausses de **6,66** et **8,87 points**. Cependant une tendance contraire a été observée au niveau des IMF de type Association où le taux a connu une baisse de **9,44 points**. Cette performance varie selon le type d'institution, reflétant des stratégies de recouvrement différentes.

Tableau 8: Taux de recouvrement par forme juridique

Période	IMCEC	Associations	Sociétés	Totaux	Variation	Glissement annuel
T4-24	16,32%	25,83%	10,43%	17,53%	-	
T1-25	9,86%	8,14%	6,78%	8,26%	-52,87%	
T2-25	10,7%	13,3%	5,6%	9,87%	19,53%	-24,53%
T3-25	10,76%	18,19%	4,64%	11,20%	13,40%	
T4-25	17,42%	8,75%	13,51%	13,23%	18,13%	

Source : Base de données ANSSFD, février 2026.

En glissement annuel, le taux de recouvrement a diminué de **4,30** points, passant de **17,53%** à fin décembre 2024 à **13,23%** à fin décembre 2025. Cette baisse a été portée par les IMF de type Association dont le taux de recouvrement a baissé de **17,08** points. Paradoxalement, les IMCEC et les IMF de type Société ont connu une hausse respectivement de **1,10** points et **3,08** points de leur taux de recouvrement.

2.2.7. Taux de remboursement

A la fin du dernier trimestre de 2025, le taux de remboursement des crédits des IMF s'est établi à **73,01%** contre **69,72%** au 3^e trimestre, soit une hausse de **3,29** points.

Cette hausse est portée par les IMF de type Association dont le taux de remboursement de **57,18%** en fin du 3^e trimestre est passée à **67,55%** en fin du 4^e trimestre, soit une hausse de **10,37** points. Il en est de même pour les Sociétés qui ont vu leur taux passé de **83,11%** à **84,88%** entre le 3^e et le 4^e trimestre soit une hausse de **1,77%**.

Les IMCEC quant à eux ont connu une diminution de leur taux de remboursement de **2,28** points.

Tableau 9: Taux de remboursement par forme juridique

Période	IMCEC	Associations	Sociétés	Totaux	Variation	Glissement annuel
T4-24	73,94%	60,74%	61,48%	65,39%	-	
T1-25	50,97%	51,46%	59,48%	53,97%	-17,46%	
T2-25	61,77%	56,72%	73,68%	64,06%	18,69%	11,65%
T3-25	68,87%	57,18%	83,11%	69,72%	8,84%	
T4-25	66,59%	67,55%	84,88%	73,01%	4,71%	

Source : Base de données ANSSFD, février 2026.

En glissement annuel, le taux de remboursement des crédits a augmenté de points passant de **65,39%** au dernier trimestre 2024 à **73,01%** au dernier trimestre 2025. Cette amélioration constatée a été portée à la fois par les IMF de type Association et les IMF de type Société dont les taux de remboursement ont augmenté respectivement de **6,81** points et de **23,40** points. Les IMCEC quant à elles ont connu une baisse de **7,35** points du taux de remboursement

2.2.8. Effectif du personnel permanent des IMF par forme juridique

L'effectif du personnel permanent des IMF s'est établi à **5 945** au 31 décembre 2025.

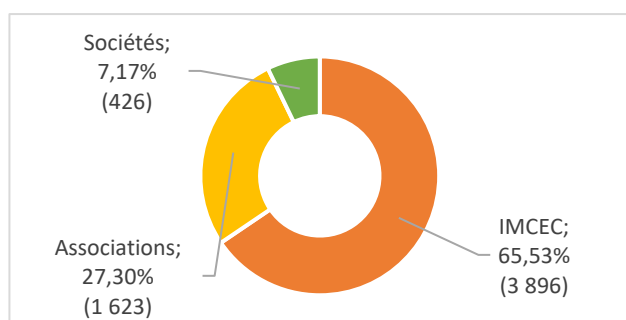
Tableau 10: Effectif du personnel permanent des IMF par forme juridique

Période	IMCEC	Associations	Sociétés	Totaux	Variation	Glissement annuel
T4-24	3938	1562	843	6 343	-	
T1-25	3911	1603	456	5 970	-5,88%	
T2-25	3706	1631	496	5 833	-2,29%	-6,27%
T3-25	3954	1816	428	6 198	6,26%	
T4-25	3896	1623	426	5 945	-4,08%	

Source : Base de données ANSSFD, février 2026.

Entre le 3^e et le 4^e trimestre 2025, cet effectif a baissé de **4,08%**, passant de **6 198** à **5 945** employés. Cette diminution est principalement due au départ de **58** employés dans les IMCEC, de **193** employés dans les IMF de type Association et de **2** employés au niveau des IMF de type Société.

Figure 9: Effectif du personnel permanent des IMF



Source : Base de données ANSSFD, février 2026.

Les IMCEC mobilisent **65,53%** de l'effectif du personnel permanent, suivies des IMF de type Association (**27,30%**) et des IMF de type sociétés (**7,17%**). Cette répartition reflète la structure dominante des Institutions Mutualistes ou coopératives dans le secteur de la microfinance.

3. NIVEAU DES RATIOS PRUDENTIELS A FIN DECEMBRE 2025¹

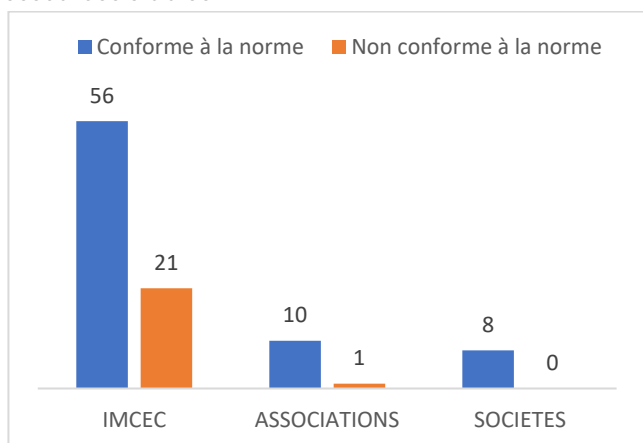
3.1. Limitation des risques auxquels est exposé une IMF

Le secteur affiche un ratio moyen de limitation des risques de **97,91%** au 4^e trimestre 2025, bien en dessous de la norme fixée à **200%** maximum. Toutes les IMF ont respecté cette norme réglementaire en vigueur au cours de la période sous revue. Ce niveau global témoigne d'une gestion prudente des risques auxquels sont exposés les IMF. Cela signifie également que ces risques restent bien couverts par leurs ressources propres.

3.2. Couverture des emplois à moyen et long terme par des ressources stables

Au 4^e trimestre 2025, l'ensemble des IMF affiche un ratio moyen de couverture des emplois à moyen et long terme par des ressources stables de **209,19%**. Ce niveau est largement supérieur à la norme réglementaire de 100% minimum, traduisant globalement une gestion prudente des emplois à long terme dans le secteur. Toutefois, cette performance globale masque des écarts significatifs ; **77,08%** des IMF sont restées conformes à la norme réglementaire contre **22,92%** qui ne le sont pas.

Figure 10: Conformité des IMF à la norme du ratio couverture des emplois à moyen et long terme par des ressources stables



Quelque soit la forme juridique considérée, on observe pour ce ratio que les IMF conformes sont plus nombreuses que celles qui sont non conformes. Ainsi donc, au sein des IMCEC, **56** ont été conformes à la norme contre **21** non conformes. Les IMF de type Association et celles de type Société présentent respectivement **10** et **8** IMF conformes contre **1** et **0** IMF non conforme.

Source : Base de données ANSSFD, février 2026.

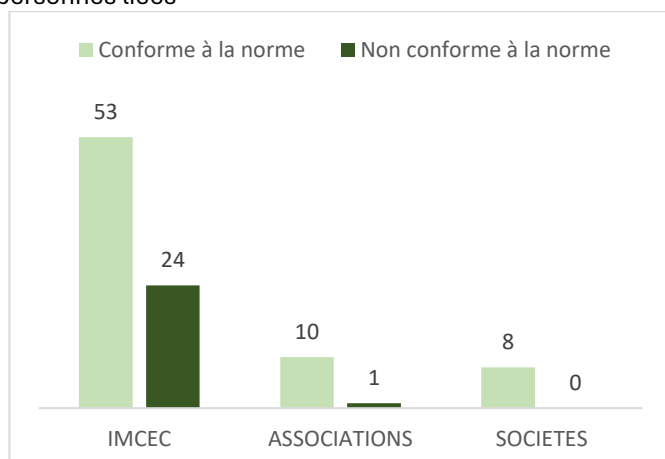
Une bonne couverture des emplois à moyen et long terme par des ressources stables est essentielle pour assurer la viabilité financière des IMF. Les institutions non conformes devraient donc renforcer leur gestion des ressources pour éviter des difficultés financières futures.

3.3. Limitation des prêts aux dirigeants et au personnel ainsi qu'aux personnes liées

Le ratio des prêts accordés aux dirigeants, au personnel et aux personnes liées pour l'ensemble des IMF s'est établi à **6,40%** à fin décembre 2025 ; conforme à la norme réglementaire de **10%** maximum. Par ailleurs, de façon unitaire, il est enregistré **26,04%** de non-conformité à ce ratio.

¹ L'analyse des ratios s'est faite sur les données de 96 IMF ayant transmis régulièrement leurs données sur 103 attendus.

Figure 11: Conformité des IMF à la norme du ratio limitation prêts aux dirigeants et au personnel ainsi qu'aux personnes liées



Ainsi, au sein des IMCEC, il est enregistré **53** cas d'institutions conformes contre **24** institutions non conforme. Chez les IMF de type Association, **10** institutions sont restées conformes au ratio au cours du trimestre contre **1** institution non conforme. Au niveau des IMF de type Société, aucun cas de non-conformité n'a été noté pour ce ratio.

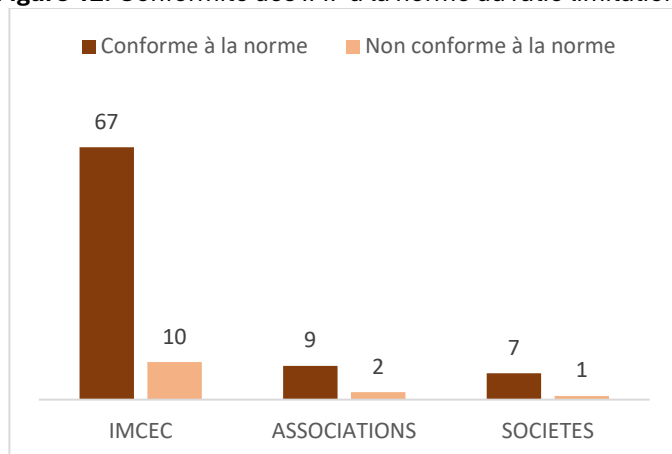
Source : Base de données ANSSFD, février 2026.

Ceci risque de fragiliser la structure financière de ces institutions. Lorsque trop de ressources sont allouées à des prêts internes, cela peut limiter la capacité des IMF à financer des projets externes ou à répondre aux besoins financiers des clients. Il est crucial que les IMF ne respectant pas cette norme révisent leurs politiques de prêt pour éviter les risques de crédit et maintenir la confiance des épargnants.

3.4. Limitation des risques pris sur une seule signature

Le secteur de la microfinance affiche un ratio moyen de **5,09%**, traduisant un respect global de la norme de **10%** maximum.

Figure 12: Conformité des IMF à la norme du ratio limitation des risques pris sur une seule signature



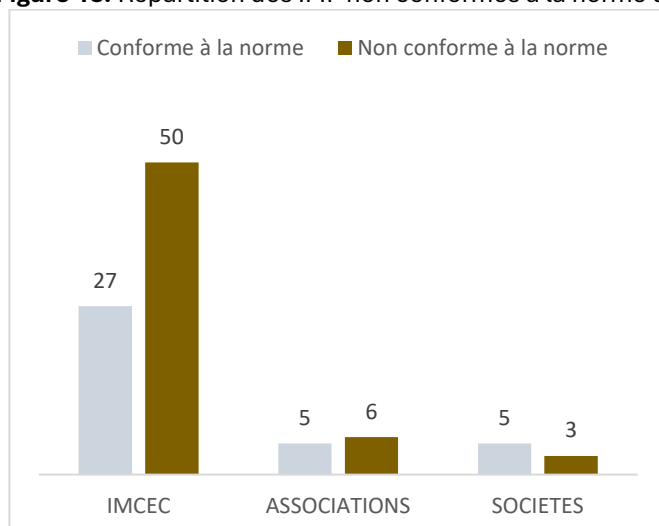
Cependant **13** sur 96 IMF sont restées en marge de la norme en vigueur. Selon leurs répartitions sous la forme juridique on note dans le rang des IMCEC **67** cas de conformités contre **10** cas de non-conformité. Au niveau des IMF de type Association il est enregistré **09** cas de conformités contre **02** cas de non-conformité. Au sein des IMF de type Société **7** cas de conformités contre **01** cas de non-conformité est observé.

Source : Base de données ANSSFD, février 2026.

3.5. Norme de liquidité

Au cours du dernier trimestre de l'année 2025, le ratio moyen de liquidité du secteur s'est établi à **91,90%**, avec plus de la moitié des IMF (**61,46%**) n'ayant pas atteint la norme réglementaire.

Figure 13: Répartition des IMF non conformes à la norme du ratio liquidité par forme juridique



Pour le ratio de liquidité, les IMCEC non conformes sont plus nombreuses (**50**) que celles qui sont conformes (**27**). Les Associations et les Sociétés présentent respectivement **5** et **5** IMF conformes contre **6** et **3** IMF non conformes. Ces résultats traduisent une conformité insuffisante à la norme de liquidité avec un risque élevé de difficultés de trésorerie pour les IMF concernés principalement les IMCEC en nombre plus grand

Source : Base de données ANSSFD, février 2026

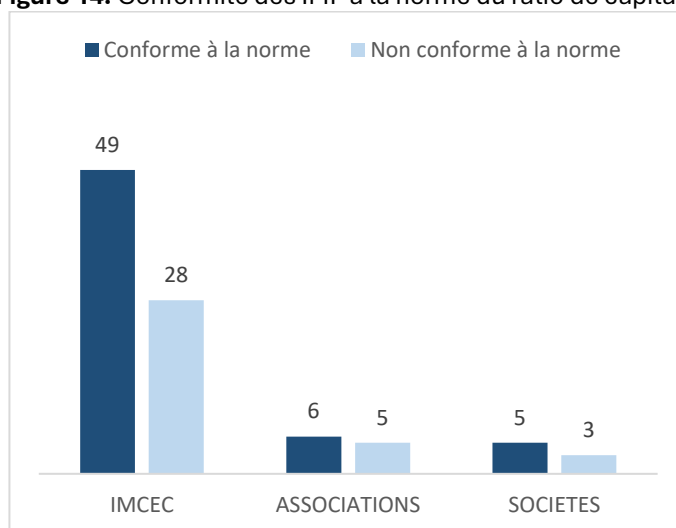
3.6. Limitation des opérations autres que les activités d'épargne et de crédit

Le taux global pour le ratio de limitation des opérations autres que les activités d'épargne et de crédit s'est établi à **0,21%** à la fin du 4^e trimestre 2025. Toutes les IMF sont restées conformes à ce ratio. Ceci traduit que l'essentiel des ressources des IMF restent dédié à leur mission principale de financement.

3.7. Norme de capitalisation

A la fin du 4^e trimestre 2024, la norme de capitalisation a été de **16,23%** pour l'ensemble des IMF ; valeur conforme à la norme requise qui est de 15% au minimum. Malgré cette conformité globale, l'analyse par institution révèle que **62,50%** des IMF (soit 60 institutions) respectent la norme, tandis que 37,50% (soit 36 institutions) demeurent en situation de non-conformité.

Figure 14: Conformité des IMF à la norme du ratio de capitalisation



Selon la forme juridique, Il s'agit notamment de **49** IMCEC conformes (contre 77 au total) et de **6** IMF de type Association conformes (contre 11 au total). Quant aux sociétés, **5** IMF (contre 08 au total) sont restée dans la conformité à la norme de capitalisation. Cette situation traduit une insuffisance de capitalisation pour certaines institutions, ce qui pourrait les exposer à des risques accrus de solvabilité.

Source : Base de données ANSSFD, février 2026.

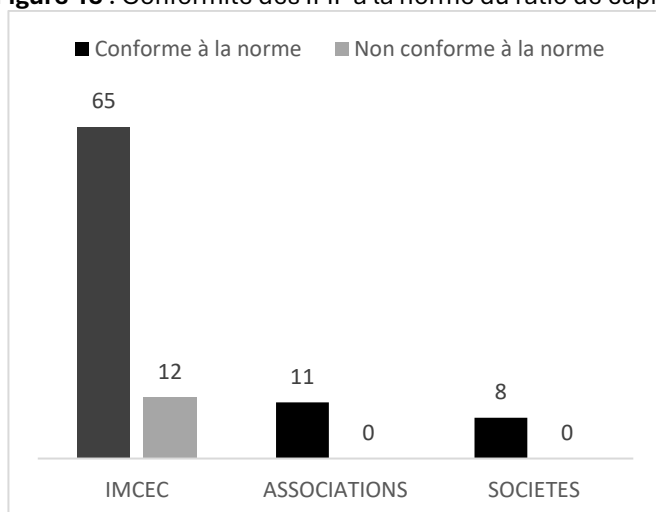
3.8. Limitation des prises de participation

A fin décembre 2025, ce ratio s'est établi à **1,82%**, ce qui reflète une exposition très faible du secteur aux participations financières et un niveau de risque maîtrisé. L'ensemble des IMF a respecté la norme réglementaire de 25% maximum pour le ratio de limitation des prises de participation, traduisant une gestion prudente des investissements dans d'autres entités.

3.9. Financement des immobilisations et des participations

Le secteur a enregistré un ratio de financement des immobilisations et des participations de **36,32%**, en deçà du plafond réglementaire fixé à 100%, traduisant ainsi une situation globalement conforme.

Figure 15 : Conformité des IMF à la norme du ratio de capitalisation



Source : Base de données ANSSFD, février 2026.

Suivant la répartition sous la forme juridique, aucun cas de non-conformité n'a été constaté chez les IMF de type Société et celle de type Association. Toutefois, **12** IMF, toutes constituées sous la forme juridique IMCEC, ont dépassé cette limite. Bien que la norme soit respectée au niveau agrégé, ces institutions gagneraient à réexaminer leur politique d'investissement afin d'éviter une concentration excessive des ressources dans les immobilisations et les participations.

CONCLUSION

L'examen des indicateurs à fin décembre 2025 met en évidence un secteur globalement résilient, caractérisé par une clientèle de **4 368 621**, un encours de crédits de **285,437** milliards et un volume de dépôts de **195,753** milliards de FCFA. Ces trois indicateurs bien qu'en baisse au cours de la période sous revue en raison du dernier mois de l'année beaucoup plus caractérisé par les dépenses, leurs niveaux traduisent le renforcement de la confiance des usagers et la consolidation du rôle des SFD dans le financement de l'économie nationale.

Toutefois, l'analyse détaillée du dispositif prudentiel révèle des écarts ponctuels dans le respect de certains ratios prudentiels. Ces éléments appellent à une vigilance accrue en matière de gestion des risques, de gouvernance et de maîtrise des charges d'exploitation.

Au total, le secteur de la microfinance demeure sur une trajectoire de consolidation, mais la pérennité de cette dynamique nécessitera le renforcement des dispositifs de supervision, l'amélioration de la qualité des données financières et prudentielles, ainsi qu'une attention soutenue à la performance sociale et financière des institutions.

ANNEXES

INDICATEURS	Octobre 2024 - Décembre 2024	Janvier 2025- Mars 2025	Avril 2025- Juin 2025	Juillet 2025- Septembre 2025	Octobre 2025- Décembre 2025
EFFECTIF DE LA CLIENTELE DES IMF	4 014 867	4 309 660	4 470 865	4 582 993	4 368 621
MUTUELLES OU COOPERATIVES	2 701 759	2763927	2838075	2937707	2765695
ASSOCIATIONS	1 032 419	1168019	1249196	1320496	1278588
SOCIETES	280 689	377714	383594	324790	324338
EFFECTIF DE LA CLIENTELE DES IMF SELON LE GENRE	4 014 867	4 309 660	4 470 865	4 582 993	4 368 621
HOMMES	1476024	1599804	1656727	1700530	1608573
FEMMES	1944922	2093406	2168471	2231232	2146116
PERSONNES MORALES	593921	616450	645667	651231	613932
EFFECTIF DU PERSONNEL PERMANENT	6 343	5 970	5 833	6 198	5 945
MUTUELLES OU COOPERATIVES	3938	3911	3706	3954	3896
ASSOCIATIONS	1562	1603	1631	1816	1623
SOCIETES	843	456	496	428	426
NOMBRE DE POINTS DE SERVICE	853	963	946	934	896
MUTUELLES OU COOPERATIVES	540	566	548	555	521
ASSOCIATIONS	201	284	285	285	281
SOCIETES	112	113	113	94	94
MONTANT DES DEPOTS	196 901 597	216 955 613	223 024 636	213 421 282	195 753 144
MUTUELLES OU COOPERATIVES	126065787	138812710	144315962	142364400	127260217
ASSOCIATIONS	36801797	42737604	42430865	43977192	42276306
SOCIETES	34034013	35405299	36277809	27079690	26216621
MONTANT DES DEPOTS SELON LE GENRE	196 901 597	216 955 613	223 024 636	213 421 282	195 753 144
HOMMES	80 308 496	90787596	92622089	86123348	78584135
FEMMES	63 250 189	65933258	70877031	67092958	61848936
PERSONNES MORALES	53 342 912	60234759	59525516	60204976	55320073
NOMBRE DE DEPOSANTS	4 893 879	5 081 203	5 325 727	5 353 848	5 261 317
MUTUELLES OU COOPERATIVES	3382946	3422446	3522456	3593226	3498437
ASSOCIATIONS	812054	929278	1017069	1000807	915447
SOCIETES	698879	729479	786202	759815	847433
NOMBRE DE DEPOSANTS SELON LE GENRE	4 893 879	5 081 203	5 325 727	5 353 848	5 261 317
HOMMES	1994323	2079004	2145377	2162041	2077004
FEMMES	2239227	2316545	2435478	2431961	2470256
PERSONNES MORALES	660329	685654	744872	759846	714057
CREANCES EN SOUFFRANCES	22 490 802 625	23 067 522 769	23 551 779 140	25 151 839 467	21 759 604 825
MUTUELLES OU COOPERATIVES	12864966123	13779435450	13 906 431 361	14 622 628 144	12001802150
ASSOCIATIONS	4744648262	4755394996	4 812 207 666	5 751 942 012	5451308931
SOCIETES	4881188240	4532692323	4 833 140 113	4 777 269 311	4306493744
CREDITS OCTROYES	204 888 649 100	463 631 756 700	114 965 552	124 158 574	133 689 873
MUTUELLES OU COOPERATIVES	1,0144E+11	2,62629E+11	67537472	81695328	84609709
ASSOCIATIONS	1,02045E+11	200 176 497 500	35023195	30533939	36586361
SOCIETES	1403179200	826533800	12404885	11929307	12493803
ENCOURS BRUT DES CREDITS	280 498 446 746	223 332 414 363	234 408 690 867	267 222 204 246	285 436 886 752
MUTUELLES OU COOPERATIVES	166 415 763 589	1,53473E+11	158157690799	1,66338E+11	1,72033E+11
ASSOCIATIONS	64 268 891 779	55278436802	61483462902	66347680235	71527288408
SOCIETES	49 813 791 378	14580504257	14767537166	34536125124	41876397403
NOMBRE DE BENEFICIAIRES DE CREDITS	324 605	320 438	564 524	739 895	576 066
MUTUELLES OU COOPERATIVES	245768	102050	167961	211437	508507
ASSOCIATIONS	55906	196804	382702	459873	53968
SOCIETES	22931	21584	13861	68585	13591

INDICATEURS	Octobre 2024 - Décembre 2024	Janvier 2025- Mars 2025	Avril 2025- Juin 2025	Juillet 2025- Septembre 2025	Octobre 2025- Décembre 2025
NOMBRE DE BENEFICIAIRES DE CREDITS SELON LE GENRE	324 605	320 438	564 524	739 895	576 066
HOMMES	113359	118785	220873	274893	281311
FEMMES	155337	154602	231550	321523	193497
PERSONNES MORALES	55909	47051	112101	143479	101258
TAUX DE CREANCES EN SOUFFRANCE	8,07%	8,49%	9,51%	8,73%	7,84%
MUTUELLES OU COOPERATIVES	7,57%	8,88%	11,35%	10,07%	0,0698
ASSOCIATIONS	7,38%	8,60%	7,83%	8,67%	0,09085
SOCIETES	9,25%	7,99%	9,36%	7,46%	0,0746
TAUX DE RECOUVREMENT	17,53%	8,26%	9,87%	11,20%	13,23%
MUTUELLES OU COOPERATIVES	16,32%	9,86%	10,7%	10,76%	0,1742
ASSOCIATIONS	25,83%	8,14%	13,3%	18,19%	0,0875
SOCIETES	10,43%	6,78%	5,6%	4,64%	0,1351
TAUX DE REMBOURSEMENT	65,39%	53,97%	64,06%	69,72%	73,01%
MUTUELLES OU COOPERATIVES	73,94%	50,97%	61,77%	68,87%	0,6659
ASSOCIATIONS	60,74%	51,46%	56,72%	57,18%	0,6755
SOCIETES	61,48%	59,48%	73,68%	83,11%	0,8488

EQUIPE DE SUPERVISION

Philippe A. R. DAHOUI
Directeur Général de l'Agence Nationale de Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés
pdahoui@anssfd.bj
Raphael KOUDJOU
Conseiller chargé du suivi des activités de l'Unité d'Assainissement du secteur de la microfinance et de l'inclusion financière
rkoudjou@anssfd.bj
Thierry OGUGBE
Conseiller chargé du suivi des administrations provisoires et des liquidations des SFD
tougugbe@anssfd.bj

COORDINATION

Daouda O. R. SOUBEROU
Directeur des Etudes, de la Statistique et du Suivi évaluation
dsouberou@anssfd.bj

EQUIPE DE REDACTION

GODE Justin,
Chargé d'étude au niveau de la DES
jgode@anssfd.bj
AHOLOUKPE Sessi Chancèle,
Collaborateur DES
belsessiaholoukpe@yahoo.fr
LOKOSSOU Norris Landry
Collaborateur DES
norrislokos2@gmail.com
AGBANDA Ernesté,
Collaborateur DES
ernesteagbanda560@gmail.com

Url : anssfd.org
secretaria.anssfd@finances.bj

